

## Dejusticia : décision 5 avril 2018 : Cour Suprême de Colombie

Un groupe de 25 enfants<sup>2</sup>, accompagnés de [l'association colombienne Dejusticia](#) ont intenté une action en justice à l'encontre de l'Etat colombien au motif que ce dernier ne garantit pas leurs droits fondamentaux à la vie et à l'environnement.

En effet, malgré les engagements internationaux de la Colombie de réduire la destruction des forêts, les statistiques les plus récentes montrent que la déforestation a augmenté de plus de 44 % entre 2015 et 2016.

Les plaignants ont utilisé un dispositif spécial pour que leur requête soit étudiée dans de très courts délais par la Cour Suprême. Pour ce faire, ils ont plaidé une violation de leurs droits constitutionnels.

Dans sa décision du 5 avril 2018, la Cour Suprême colombienne ordonne à la présidence et aux ministères de l'environnement et de l'agriculture de créer un "pacte intergénérationnel pour la vie de l'Amazonie colombienne". Ce pacte devra être construit avec la participation des plaignants, des communautés affectées et des scientifiques.

Afin de protéger ce qu'elle reconnaît comme un "écosystème vital", la Cour Suprême colombienne a reconnu l'Amazonie colombienne comme "une entité de sujet de droit". Elle a également ordonné au gouvernement de mettre fin à la déforestation, lui rappelant son devoir de « protéger la nature et le climat » au nom « des générations présentes et futures ».

- Lien vers la [décision du 5 avril 2018](#)

---

<sup>1</sup><http://theconversation.com/justice-climatique-en-colombie-une-decision-historique-contre-la-deforestation-95004>

<sup>2</sup>

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/justice-climatique-cour-supreme-colombie-amazonie-deforestation-31077.php4>